

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilotte: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Philippe Harvey : 88, rue Principale, La Malbaie, G5A 2A4

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Johanne G. Tremblay, Trésorière, Directrice Générale Adjointe de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le lundi 31 mai 2010, à 19 h 00 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant :

- 1- Adoption deuxième lecture du Règlement numéro 913-10 – Modifiant le Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie;
- 2- Soumissions – Fourniture de matériaux granulaires et transports;
- 3- Adjudication de contrat – Fourniture et mise en place du revêtement en béton bitumineux;
- 4- Période de questions;
- 5- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 17^e jour du mois de mai deux mil dix.

Johanne G. Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe

AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Johanne G. Tremblay, Trésorière, Directrice Générale Adjointe, certifie que j'ai signifié le 17 mai 2010, l'avis ci-dessus aux conseillères Mesdames Francine Pilotte et France Bouchard et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard et Blaise Lessard en leur remettant ledit avis à la séance d'ajournement du 17 mai 2010 et à Monsieur Philippe Harvey en faisant livrer à domicile ledit avis le 18 mai 2010 par Monsieur Michel Boulianne.

Donné à La Malbaie, ce 17^e jour du mois de mai deux mil dix.

Johanne G. Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 31 mai 2010

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 19 heures 00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 31^e jour du mois de mai deux mil dix, à laquelle séance sont présents:

Mme France Bouchard, Conseillère
M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller

Sont absents :

Mme Francine Pilote, Conseillère
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi Monsieur Yvan Fortin, Directeur Général et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière, Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 183-05-10

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT No 913-10 – MODIFIANT CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 757-02
DE LA VILLE DE LA MALBAIE - 2^e LECTURE
RÉSOLUTION 184- 05-10

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de Règlement No 913-10 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Gaston Lavoie à une séance antérieure de ce Conseil, le 10 mai 2010, résolution No 148-05-10;

ATTENDU QU'une consultation publique a été dûment signifiée et tenue le 27 mai 2010;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'y est présenté et qu'aucun commentaire ou opinion n'a été transmis par les citoyens sur les aspects de cette modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte en 2^e lecture le Règlement No 913-10 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, tel qu'inscrit au livre des règlements de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

Déclaration du Directeur Général et/ou de la Présidente concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 913-10 – 2^e lecture

Le Règlement No 913-10 a pour objet d'autoriser les usages spécifiques 6516 (sanatorium, maison de convalescence et maison de repos) et 6519 (autres services médicaux et de santé) dans les zones Ha-316 et Ru-215 (extractive) dans la zone Ru-207.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

2 – SOUMISSIONS – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET TRANSPORT
RÉSOLUTION 185-05-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires et transport pour les besoins des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

- Fernand Harvey & Fils Inc., au montant de 83 000.00 \$ plus les taxes applicables;
- Jocelyn Harvey Entr. Inc., au montant de 84 250.00 \$ plus les taxes applicables;
- Aurel Harvey & Fils Inc., au montant de 86 500.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat de fourniture de matériaux granulaires et transport au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Fernand Harvey & Fils Inc. au montant de 83 000.00 \$ plus les taxes applicables, se détaillant comme suit :

Gravier MG-20 (5 500 t. m) : 5 500 t.m. à 9.28 \$/tonne	46 400.00 \$
Gravier MG-20 (5 500 t. m.) : 5 500 t.m. à 7.32 \$/tonne	36 600.00 \$
TOTAL	<u>83 000.00 \$</u>

**3 – ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET MISE EN PLACE DU
REVÊTEMENT EN BÉTON BITUMINEUX
RÉSOLUTION 186-05-10**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres publics pour le contrat de fourniture et mise en place du revêtement en béton bitumineux pour l'entretien des rues de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

- Pavage Rolland Fortier Inc. au montant de : 333 094.13 \$ taxes incluses;
- Les Entreprises Jacques Dufour & Fils au montant de : 346 843.43 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat de fourniture et mise en place du revêtement en béton bitumineux au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Pavage Rolland Fortier Inc. au montant de 333 094.13 \$ taxes incluses, se détaillant comme suit :

1 900 tonnes à 144.90 \$/tonne (avec paveuse) : 275 310.00 \$ (avant taxes)
200 tonnes à 98.95 \$/tonne (sans paveuse) : 19 790.00 \$ (avant taxes)

QUE les fonds seront puisés à même le fonds d'administration de la Ville de La Malbaie, ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet le cas échéant;

QUE ce Conseil remercie tous les soumissionnaires et que copie de la présente résolution leur soit envoyée.

4-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'était présent.

**5- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 187-05-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19 h 10.

Lise Lapointe, Mairesse

Yvan Fortin, Directeur Général